



Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'Ordre national du Mérite,

Le président du conseil départemental
de la Haute-Garonne

Arrêté modifiant l'arrêté du 12 novembre 2025, portant modification de la composition de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.241-5 à L.241-11 et R.241-24 à R.241-34 qui prévoit notamment, que le préfet et le président du conseil départemental nomment, par arrêté conjoint et pour une durée de quatre ans renouvelables, les membres titulaires, à l'exception des représentants de l'Etat et de l'agence régionale de santé, ainsi que des suppléants, dans la limite de trois, pour chaque membre titulaire ;

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Maison départementale des personnes handicapées de la Haute-Garonne » du 14 février 2006 et l'arrêté du 14 février 2006 portant approbation de ladite convention ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2023 fixant la composition de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté modificatif du 29 août 2023 modifiant la composition de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté modificatif du 27 novembre 2024 modifiant la composition de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté modificatif du 12 novembre 2025 modifiant la composition de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;

Vu la démission du représentant de l'association Agir avec amis, parents et professionnels pour les personnes en situation de handicap de Haute-Garonne (AgaPEI), Mme TEISSEIRE ;

Vu la demande de modification de l'Association agir, soigner, éduquer, insérer (ASEI) ;

Vu la demande de modification de la Confédération française démocrate du travail (CFDT) ;

Vu la démission du représentant de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME 31) ;

Vu les candidatures reçues par les différentes structures concernées ;

Vu la fin de mandat des titulaires de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne et du directeur général des services du département de la Haute-Garonne.

Arrêtent :

Art. 1^{er} : La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées de la Haute-Garonne est composée comme suit :

Sont désignés par le président du conseil départemental pour représenter le conseil départemental de la Haute-Garonne :

Titulaire : Mme Christine COURADE

- 1^{er} suppléant : Direction générale déléguée autonomie personnes âgées personnes en situation de handicap (PA-PH) - la directrice de la Maison départementale des personnes handicapées ou son représentant
- 2^{ème} suppléant : Direction générale déléguée autonomie personnes âgées personnes en situation de handicap - Direction territoires et accompagnement aux parcours personnes âgées / personnes handicapées - la directrice ou son représentant
- 3^{ème} suppléant : Direction générale déléguée autonomie personnes âgées personnes en situation de handicap - Direction seniors et personnes en situation de handicap - la directrice ou son représentant

Titulaire : M. Alain GABRIELI

- 1^{er} suppléant : Direction générale déléguée autonomie personnes âgées personnes en situation de handicap - un représentant de la Direction seniors et personnes en situation de handicap
- 2^{ème} suppléant : Direction générale déléguée autonomie personnes âgées personnes en situation de handicap - un représentant de la Direction territoires et accompagnement aux parcours personnes âgées / personnes handicapées
- 3^{ème} suppléant : Un représentant de la Direction générale déléguée autonomie personnes âgées personnes en situation de handicap

Titulaire : Mme Zohra EL KOUACHERI

- 1^{er} suppléant : Direction générale déléguée territoires action sociale de proximité – Direction territoriale des solidarités – un chef de service autonomie ou son représentant
- 2^{ème} suppléant : Direction générale déléguée territoires action Sociale de proximité - un représentant de la Direction enfance et famille
- 3^{ème} suppléant : Un représentant de la Direction générale déléguée autonomie personnes âgées personnes en situation de handicap

Titulaire : Mme Florence SIORAT

- 1^{er} suppléant : Direction générale déléguée autonomie personnes âgées personnes en situation de handicap – un représentant de la Direction territoires et accompagnement aux parcours personnes âgées / personnes handicapées
- 2^{ème} suppléant : Direction générale déléguée autonomie personnes âgées personnes en situation de handicap – un représentant de la Direction de la gestion de l'offre, du pilotage et des ressources de l'autonomie
- 3^{ème} suppléant : Un représentant de la Direction générale déléguée autonomie personnes âgées personnes en situation de handicap

Sont nommés pour représenter l'État et l'Agence régionale de santé

- Le directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant
- Le directeur académique des services de l'Education nationale, agissant sur délégation du recteur d'académie ou son représentant
- Le directeur de l'agence régionale de santé ou son représentant (ARS)

Sont proposés par le directeur départemental chargé de la cohésion sociale parmi les personnes présentées par ces organismes :

Titulaire : Un représentant de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) en cours de désignation

- 1^{er} suppléant : Mme Hélène BARROU, Mutualité sociale agricole
- 2^{ème} suppléant : Mme Aurélie LEVEZOU, Mutualité sociale agricole

Titulaire : Mme Rose Marie BONNAL, Caisse d'allocations familiales (CAF)

Sont proposés par le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) pour représenter les organisations syndicales, d'une part parmi les personnes présentées par les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives, d'autre part parmi les personnes présentées par les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires les plus représentatives :

- Au titre des organisations professionnelles d'employeurs :

Titulaire : Mme Sabrina METZGER, Mouvement des entreprises de France (MEDEF 31)

- 1^{er} suppléant : M. Florian ORCEL, Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME 31)
- 2^{ème} suppléant : Un suppléant non désigné CPME 31

- Au titre des organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires :

Titulaire : M. Jean-Pierre PLAISANCE, confédération générale du travail (CGT)

- 1^{er} suppléant : M. Frédéric ZULIAN, Confédération française démocratique du travail (CFDT)
- 2^{ème} suppléant : M. Jean-Michel GUEBLE, Force ouvrière (FO)
- 3^{ème} suppléant : Mme Éliane LEBEL, Confédération générale des cadres CFE-CGC

Sont proposés par le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant sur délégation du recteur d'académie pour représenter les associations de parents d'élèves :

Titulaire : M. Philippe WOJTOWICZ, Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)

- 1^{ère} suppléante : Mme Camille LANOS, FCPE
- 2^{ème} suppléante : Mme Pascale ROSSARD, FCPE
- 3^{ème} suppléante : Mme Géraldine ARTIGUES, FCPE

Sont proposés par le directeur départemental chargé de la cohésion sociale pour représenter les associations de personnes handicapées et leurs familles :

Titulaire : M. Pascal FRAYSSE, APF France handicap 31

- 1^{er} suppléant : Mme Catherine COUSERGUE, Groupement pour l'insertion des personnes handicapées (GIHP)
- 2^{ème} suppléant : M. Georget BORDIER, Association départementale des infirmes moteurs (ADIM'S)
- 3^{ème} suppléant : Mme Marie-José CABAL, Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIHP)

Titulaire : Mme Carole PEREZ, Association AmisPlégiques

- 1^{er} suppléant : Mme Thérèse PEPE-BORIN, Association Syndrome Ehlers Danlos Occitanie (SED'OCC)
- 2^{ème} suppléant : Mme Séverine SUCRA, Association l'Esperluette
- 3^{ème} suppléant : M. Laurent BERTRAND, Association Géniris

Titulaire : Mme Michèle CHARNAY, Association des parents d'enfants DYSLexiques 31 (APEDYS Midi-Pyrénées)

- 1^{er} suppléant : Mme Michèle CAUBERE, Association avenir dysphasie (AAD)
- 2^{ème} suppléant : Mme Laetitia BRANCIARD, Association APEDYS
- 3^{ème} suppléant : M. Alain DEMANGE, Association Dyspraxies France Dys (DFD 31)

Titulaire : Mme Nicole LAVIGNE Association Agir avec amis, parents et professionnels pour les personnes en situation de handicap de Haute-Garonne (AGAPEI 31)

- 1^{er} suppléant : M. Nicolas FISCHETTI, Trisomie 21 Haute Garonne
- 2^{ème} suppléant : Mme Nicole DEIBER, AgaPEI 31
- 3^{ème} suppléant : Mme Marie-Thérèse LE HOUARNO, Trisomie 21 Haute Garonne

Titulaire : Mme Odile MAURIN, Association Handi social

- 1^{er} suppléant : Mme Francette DESCLINE, Association française contre les myopathies (AFM-Téléthon)
- 2^{ème} suppléant : M. Johan CHAULET, Association Handi social
- 3^{ème} suppléant : Mme Lisa LOVERA, Association LEA

Titulaire : M. Olivier COLLOT, Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés (FNATH 31)

- 1^{er} suppléant : Mme Marie-Jeanne WOLFF, France-Cérébrolésion
- 2^{ème} suppléant : Mme Cécile ROGER, France Cérébrolésion
- 3^{ème} suppléant : Mme Natacha MARTI, Association FNATH 31

Titulaire : Mme Marie-Claire CHENEVAS, Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)

- 1^{er} suppléant : Mme Florence PEZOUS, Association Autisme 31
- 2^{ème} suppléant : Mme Josiane DALLE, Association Autisme 31
- 3^{ème} suppléant : Mme Françoise BLATCHE, Association La Maison des épilepsies

Sont désignés par le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie :

Titulaire : Mme Marie-Christine GOURDRÉ, Union départementale des associations familiales (UDAF 31)

- 1^{er} suppléant : Mme Catherine CAILLAUD, Sésame autisme Haute-Garonne
- 2^{ème} suppléant : M. Didier DAVID, Association des parents d'enfants déficients auditifs (ADPEDA)
- 3^{ème} suppléant : M. Jérôme PELISSIER, Association Handi Social

Sont désignés pour représenter les organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées :

- *Sur proposition du directeur départemental chargé de la cohésion sociale :*

Titulaire : M. Denis LEROY, Association régionale de sauvegarde de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte (ARSEAA)

- 1^{er} suppléant : M. Pierre PEYRANNE, Association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADPEP)
- 2^{ème} suppléant : Mme Sophie CAUQUIL, Association régionale pour la sauvegarde de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte (ARSEAA)
- 3^{ème} suppléant : M. Joël AVIRAGNET, ADPEP

- *Sur proposition du Président du Conseil départemental :*

Titulaire : Mme Anne LAVALADE, Association Carpe Diem Premium

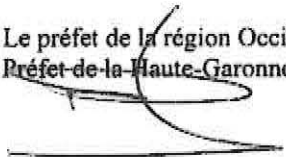
- 1^{er} suppléant : M. Geoffroy ORRIOLS, Association Agir, Soigner, Éduquer, Insérer (ASEI)
- 2^{ème} suppléant : M. Christophe FERRE, Association pour adultes et jeunes handicapés (AJH)
- 3^{ème} suppléant : Mme Alice BEAURAIN, Association Route Nouvelle

Art. 2 : Le présent arrêté, modifiant l'arrêté du 12 novembre 2025 relatif à la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, prend effet à compter de sa signature. Il s'applique jusqu'au 13 avril 2027, pour les membres dont le mandat est fixé pour une durée déterminée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Art. 3 : Le Secrétaire général de la Préfecture, le Directeur général des services du département de la Haute-Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne et sur le portail des actes administratifs du Département de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, **07 MAI 2026**

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne


Pierre-André DURAND

Le Président du Conseil Départemental
de la Haute-Garonne

Sébastien VINCINI
